



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Aider les agriculteurs et les entreprises agricoles à adopter des technologies propres pour réduire leurs émissions et améliorer leur compétitivité

Le 4 juin 2021 – Saint-Pie-de-Bagot (Québec) – Agriculture et Agroalimentaire Canada

Aujourd'hui, dans le cadre de la Semaine canadienne de l'environnement, la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'honorable Marie-Claude Bibeau, a communiqué les détails du nouveau Programme des technologies propres en agriculture doté d'un financement de 165,7 millions de dollars.

En vertu de ce programme, les agriculteurs et les entreprises agricoles auront accès à du financement pour les aider à développer des technologies propres et à adopter les plus récentes technologies propres afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'améliorer leur compétitivité. Ce financement les aidera à évoluer vers une économie à faibles émissions de carbone en mettant l'accent sur trois domaines prioritaires : l'énergie verte et l'efficacité énergétique, l'agriculture de précision et la bioéconomie.

Le nouveau programme comporte deux volets de financement :

- Le **volet d'adoption** appuiera l'adoption de technologies propres, en accordant la priorité à celles qui contribuent grandement à réduire les émissions de GES. Les bénéficiaires admissibles auront accès à des contributions non remboursables pour les projets d'un coût total d'au moins 50 000 \$. Agriculture et Agroalimentaire Canada contribuera jusqu'à concurrence de 50 % pour les projets avec les bénéficiaires qui sont des organisations à but lucratif et jusqu'à concurrence de 75 % avec les bénéficiaires qui sont des organisations sans but lucratif. Ce volet de financement s'étendra sur cinq ans, soit de 2021 à 2026, et allouera 50 millions de dollars aux agriculteurs de partout au Canada précisément pour financer l'achat de séchoirs à grains à plus grande efficacité énergétique, et 10 millions de dollars pour alimenter les exploitations agricoles avec de l'énergie propre et diminuer leur consommation de diesel.
- Le **volet de recherche et d'innovation**, soutiendra l'innovation préalable à la mise sur le marché, notamment la recherche, le développement, la démonstration et commercialisation et la démonstration de technologies propres en agriculture. Les bénéficiaires admissibles auront accès à des contributions non remboursables et remboursables jusqu'à 2 millions de dollars pour leurs projets, normalement selon une formule de partage des coûts de 50-50 avec Agriculture et Agroalimentaire. Ce volet de financement s'étendra sur sept ans, soit de 2021 à 2028.

Le processus à deux étapes pour la réception des demandes de financement commencera plus tard au cours du présent mois. Les bénéficiaires admissibles pour les deux volets sont les organisations à but lucratif, les organisations sans but lucratif et les groupes autochtones.

Agriculture et Agroalimentaire Canada estime que ce programme a le potentiel de réduire jusqu'à 1 mégatonne de gaz à effet de serre (équivalent dioxyde de carbone) dans l'atmosphère de la Terre.



Le plan climatique renforcé du gouvernement du Canada soutient le développement et l'adoption de pratiques et de technologies plus propres qui réduisent davantage les émissions de GES et protègent les terres, l'eau et l'air dont dépendent les agriculteurs pour la durabilité à long terme de leurs pratiques.

Citations

« Les productrices et les producteurs agricoles canadiens prennent soin de leur terre depuis toujours et c'est pour ça qu'on est des leaders en agriculture durable. Face à cette nouvelle réalité climatique et aux attentes des consommateurs canadiens et étrangers qui veulent savoir que leurs aliments ont été produits de façon durable, nous devons tous redoubler d'efforts, notamment en investissant dans le développement et l'adoption de technologies écoénergétiques. Ensemble, nous allons faire croître notre secteur agricole de manière toujours plus durable. »

- L'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

« Les agriculteurs, les éleveurs et les entreprises agricoles du Canada innovent constamment pour rendre leurs pratiques plus durables et écologiques. Investir pour aider continuellement le secteur à adopter des technologies propres afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre est un volet essentiel de notre plan visant à bâtir un environnement sain et une économie saine pour tous. »

- L'honorable Jonathan Wilkinson, ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Faits en bref

- L'industrie agricole du Canada participe déjà à la lutte contre les changements climatiques, pendant que les agriculteurs et les entreprises agricoles continuent de rendre leurs activités plus durables. Grâce aux pratiques exemplaires et aux technologies innovatrices, la production agricole au Canada a doublé au cours des 22 dernières années, tandis que les émissions sont demeurées relativement stables.
- Le secteur agricole a produit environ 10 % du total annuel des émissions de GES du Canada depuis 1990.
- Ce programme s'inspire du Programme des technologies propres en agriculture initial, un investissement de 25 millions de dollars sur trois ans (de 2018 à 2021) visant à soutenir la recherche, le développement et l'adoption de technologies propres.
- Le nouveau Programme des technologies propres en agriculture fait partie du plan climatique renforcé du gouvernement, *Un environnement sain et une économie saine*, qui est un pilier essentiel de l'engagement du gouvernement à créer plus d'un million d'emplois, rétablissant ainsi l'emploi à son niveau pré-pandémique. Le plan climatique comprend 64 nouvelles mesures et des investissements d'un montant de 15 milliards de dollars, qui s'ajoutent aux 6 milliards de dollars de la Banque de l'infrastructure du Canada pour les infrastructures propres annoncés dans le cadre de son plan de croissance.
- Dans le cadre de ce plan climatique, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau programme Solutions agricoles pour le climat (SAC), prévoyant un investissement de 185 millions de dollars sur les 10 prochaines années, pour aider à mettre au point et à mettre en œuvre des pratiques agricoles pour piéger le carbone et lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Dans le budget de 2021, le gouvernement s'est engagé à investir 200 millions de dollars supplémentaires pour favoriser l'adoption de pratiques qui contribueront à accélérer la réduction des émissions dans le secteur.

Autres liens

[Gaz à effet de serre et agriculture](#)

[Programme des technologies propres en agriculture : volet de recherche et d'innovation](#)

[Programme des technologies propres en agriculture : volet d'adoption](#)

[Un environnement sain et une économie forte](#)

[Solutions agricoles pour le climat](#)



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada

Personnes-ressources

Oliver Anderson
Directeur des communications
Cabinet de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
oliver.anderson@canada.ca
613-462-4327

Relations avec les médias
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Ottawa (Ontario)
613-773-7972
1-866-345-7972
aaafc.mediarelations-relationsmedias.aac@canada.ca
Suivez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#), et [LinkedIn](#)
Site Web: [Agriculture et Agroalimentaire Canada](#)

Document d'information Programme des technologies propres en agriculture

Dans le cadre du [plan climatique renforcé](#) du gouvernement du Canada, le nouveau Programme des technologies propres en agriculture vise à créer un environnement favorable au développement et à l'adoption de technologies propres qui favoriseront la croissance durable du secteur agricole canadien, tout en contribuant à susciter les changements nécessaires pour parvenir à une économie à faibles émissions de carbone.

Priorités du programme

Le Programme des technologies propres en agriculture fournira des contributions axées sur trois domaines prioritaires :

L'énergie verte et l'efficacité énergétique, pour soutenir une meilleure gestion des procédés énergivores, et l'introduction de la production d'énergie.

L'agriculture de précision, qui utilise un large éventail de technologies pour recueillir et traiter des données dans le but d'orienter des actions ciblées qui améliorent la durabilité, l'efficacité et la productivité des exploitations agricoles.

La **bioéconomie**, qui emploie des technologies servant à produire de l'énergie et des bioproduits à partir de déchets et de sous-produits agricoles.

Le nouveau programme allouera 50 millions de dollars aux agriculteurs de partout au Canada pour financer l'achat et l'installation de séchoirs à grains à plus grande efficacité énergétique, et 10 millions de dollars sur les deux prochaines années pour alimenter les exploitations agricoles avec de l'énergie propre et diminuer leur consommation de diesel.

Volets du programme

Le programme comprend deux volets de financement : le **volet de recherche et d'innovation**, et le **volet d'adoption**.



Volet de recherche et d'innovation

Ce volet soutiendra l'innovation préalable à la mise sur le marché, y compris les activités de recherche, de développement, de démonstration et de commercialisation qui répondent aux trois priorités du programme. Il s'étendra de 2021 à 2028.

Le volet de recherche et d'innovation comprend un financement non remboursable destiné aux activités de recherche, de développement et de démonstration, et un financement remboursable pour les activités de commercialisation et de mise à l'échelle.

Admissibilité

Les candidats admissibles pour ce volet sont :

- les organisations à but lucratif, y compris les transformateurs agroalimentaires;
- les organisations sans but lucratif, y compris les coopératives;
- les groupes autochtones.

Les activités admissibles dans le cadre de ce volet comprennent, sans s'y limiter :

- la recherche et le développement de matériel agricole à zéro émission;
- la mise à l'essai et l'évaluation de technologies d'agriculture de précision qui améliorent en temps réel l'utilisation des intrants et la gestion des éléments nutritifs;
- la démonstration ou la commercialisation de digesteurs anaérobies et de bioproduits dérivés de l'agriculture.

Volet d'adoption

Ce volet soutiendra l'achat et l'installation de technologies et de solutions propres éprouvées qui répondent aux trois domaines prioritaires, à la durabilité environnementale et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'étendra de 2021 à 2026.

Le financement de ce volet est non remboursable pour les projets admissibles.

Admissibilité

Les candidats admissibles pour ce volet sont :

- les organisations à but lucratif, constituées en société au Canada, y compris les entreprises agricoles;
- les organisations sans but lucratif, y compris les coopératives;
- les particuliers;
- les groupes autochtones.

Les activités admissibles dans le cadre de ce volet comprennent, sans s'y limiter :

- les améliorations de l'efficacité énergétique qui permettent une meilleure gestion des processus agricoles énergivores, y compris l'achat et l'installation de telles améliorations (p. ex. séchoirs à grains, chauffage des granges, changement de combustibles, panneaux solaires, thermopompes, etc.);
- l'agriculture de précision (p. ex. systèmes de guidage automatisé fondés sur la technologie de localisation [GPS], capteurs de sol et imagerie à distance, etc.);
- les solutions bioéconomiques (p. ex. digesteurs anaérobies, systèmes de chaudières à bioproduits, mise en place de solutions utilisant des bioplastiques, etc.).



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada

Processus de demande

Dans le cadre des deux volets, un formulaire de résumé de projet sera utilisé pour vérifier l'admissibilité, le caractère pertinent et l'état de préparation du demandeur et du projet en vue d'une demande de financement. Les demandeurs dont les projets répondent aux priorités et aux critères d'admissibilité du programme pourront être invités à soumettre une demande complète.

Les formulaires de résumé de projet seront acceptés à compter d'une date ultérieure en juin 2021 sur le site Web du programme. Les demandes seront acceptées en tout temps jusqu'à ce que tous les fonds aient été attribués, à moins d'annonce contraire par le programme.

Produits connexes

[Programme des technologies propres en agriculture : volet de recherche et d'innovation](#)

[Programme des technologies propres en agriculture : volet de l'adoption](#)